



01. 2 HEURES DE SPORT SUPPLÉMENTAIRES AU COLLÈGE

PRÉAMBULE 1



QUOI ?

Il s'agit d'offrir aux collégiens, sur l'année scolaire ou sur une ou plusieurs périodes de 6 à 8 semaines, une **activité physique** et **ludo-sportive**.

Des créneaux de **2H par semaine (ou 2 X 1H)** sont sur le **temps périscolaire** et programmés en fonction des possibilités des collèges.

L'activité proposée est **gratuite** pour les élèves et pourra se dérouler **dans l'établissement** ou à **proximité (club)**.



POUR QUI ?

Ouvertes à **tous** les élèves **volontaires de la 6^e à la 3^e**.

Les élèves les plus éloignés d'une pratique physique et sportive (non-licenciés, jeunes en situation de handicap...) régulière sont **prioritairement ciblés**.

Les élèves bénéficiaires **ne seront pas couverts** par l'assurance scolaire et il appartiendra aux clubs organisateurs de s'assurer de la couverture assurantielle des élèves pratiquants.

GRATUIT

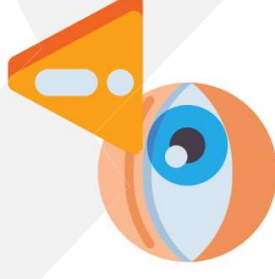
PRÉAMBULE 2



FINALITÉ ?

*Soutenir la pratique sportive des collégiens qui connaissent, entre 11 ans et 14 ans, un décrochage significatif de la pratique sportive : un tiers des garçons et seulement **un quart** des filles pratiquent une heure d'activité physique et sportive quotidienne, recommandée par l'OMS.*

*Lutter contre la **sédentarité** des jeunes et construire un habitus santé (physique, mental et social).*



VIGILANCE ?

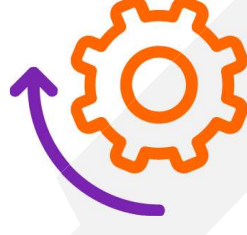
Il est recommandé de partager le projet pédagogique et de chercher l'adhésion de l'équipe EPS (continuité éducative et coordination) sur ce dispositif complémentaire et non concurrentiel de l'AS et des sections sportives notamment.

S'ENGAGER :

COMMENT POSTULER ?

Les clubs volontaires pour candidater sur ce dispositif devront déposer leurs offres

EXCLUSIVEMENT sur « *démarches simplifiées* » :



• IMPORTANT à SAVOIR :

- **Taille des groupes** : entre 12 et 20 élèves maximum
- **Créneaux** : mentionner **TOUS** les créneaux proposés et **hiérarchiser** les **prioritaires**.
- **Transport** (si nécessaire) : à la charge du club
- **Certificat médical** : **pas d'obligation**
- L'offre de pratique devra être **complémentaire** de celle existante en **EPS** et à l'**IAS** du collège.
- Cette offre doit s'adapter aux **attentes des élèves** et à leurs **profils** afin de les **fidéliser** vers une pratique sportive plus **régulière**.



Pas de contact direct entre le club et le collège / chef d'établissement.

Le SDJES contrôle l'offre puis valide la demande qui sera transmise aux collèges volontaires.

SYNTHÈSE DES RÔLES:



- Identifie les élèves (priorité aux non licenciés)
- Informe les familles.
- Organise les créneaux .
- Identifie les équipements.
- Signe la convention avec le club sportif partenaire.

- Contribuent aux moyens matériels et de transport.
- Soutiennent financièrement le dispositif si elles le souhaitent.

Etablissement
Collège

Collectivités
territoriales

CLUB / CD / LIGUE

CTL
en soutien

Rectorat/DRAJES
Académie
DSDEN/SDJES

- Référent fédéral désigné, promotion, suivi et évaluation.
- Le club volontaire propose des moyens matériel et humains.
- Candidate sur « démarche simplifiées ».
- Une fois sélectionné : signe la convention avec l'établissement pour chaque cycle.
- Recueille les autorisations parentales.
- Effectue ses demandes de paiement (sur LCA ?).

- Installe un COFIL (GAD).
- Favorise les relations établissements/clubs/collectivités.
- Promotion du dispositif.
- Vérifie le respect de la réglementation EAPS.
- Contribue à l'instruction des demandes de paiements.

Cadre de déploiement commun partagé, ajustable aux échelons et réalités des territoires concernés

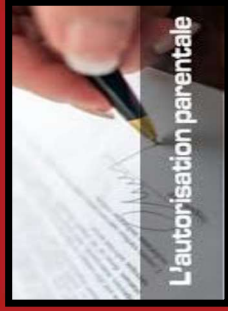
Ciblage élèves



1

Communication

famille



2

Créneaux EDT



3

Conventions

signées



4

Suivi tableau

SDJES

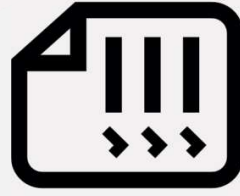
Collège		Maison		Mairie	
Chargé établissement	Chargé club	Chargé établissement	Chargé club	Chargé établissement	Chargé club

Collège

CLUB

SDJES/DRAJES

DES RESSOURCES :



Une cartographie des **702 collèges volontaires** pour cette rentrée 2023/2024 (liste mise à jour régulièrement).



Bordée par une convention entre les différents acteurs, l'action est soutenue par une subvention de **100€** par séance de **2 heures pour 20 collégiens** à déposer sur le compteasso.



Une boîte à outils téléchargeable sur le site du ministère des Sports et nommé **KITS CLUBS** + tutoriel « **démarches simplifiées** »



Les éventuels coûts de **location des équipements** et de **transport** peuvent être intégrés dans la demande de subvention sur cette base.



demos-simplifiees.fr

RÔLE DES ETL :



Contribuer à la promotion de l'outil de cartographie qui permet de visualiser la liste des collèges volontaires de son territoire.



Contribuer à la vérification de l'honorabilité des intervenants sportifs ou bénévoles (affiliation à la FFR).



Partager la démarche de candidature auprès des clubs et CD



Contribuer à la vérification le respect de la réglementation EAPS des organisateurs (structures sportives) et la conformité des conventions « ZHSC » .

Dans le respect de l'autorité du DASEN et en lien les services de l'Etat, contribuer à l'intermédiation entre l'offre et la demande



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*